

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX
DE LA HAUTE-LOIRE

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL

Procès-verbal de la séance du 19 mars 2008

ORDRE du JOUR

- ❶ Approbation du procès verbal de la séance du 21 décembre 2007
- ❷ Réorganisation des IAD
- ❸ Transfert de la relance des déclarations de successions au pôle Enregistrement
- ❹ Bilan de la notation 2007 - Gestion 2006
- ❺ Questions diverses

Membres titulaires présents :

Représentants de l'Administration

M. QUINTIN, Chef des services fiscaux, Président ;
M. PERAUD, Directeur divisionnaire ;
M. PELE, Directeur divisionnaire ;
M. TRINQUET, Chef de service comptable ;
M. ROCHE, Conservateur des Hypothèques.

Représentants du personnel :

M. COHADE, Contrôleur principal, M. CIACHERA, Contrôleur, représentant le SNUI.
Mme ANDRE, Contrôleur principal, M. TRESCARTE, Contrôleur et M. LEBRE, Agent
administratif principal, représentant le SNADGI-CGT.

M. GUILLAUME, Inspecteur principal siège à titre d'expert désigné par l'administration.
Mme ADOULI-LAMARTINE et M. FAYOLLE siègent en qualité de suppléants.

M. QUINTIN, Président, ouvre la séance à 9 heures.

Mme CHANUT assure le secrétariat ; Mme ANDRE est chargée des fonctions de
secrétaire-adjoint.

En préambule, les représentants des personnels du SNADGI-CGT 43 demandent
clairement si le Président est vraiment disposé à les écouter et surtout à les entendre. En
effet, que ce soit sur les sujets à l'ordre du jour de ce CTP ou ceux qui ne manqueront pas
d'être abordés lors des débats, M. TRESCARTE affirme que, si le Président se contente
d'affirmer qu'il écoute bien, mais dans le même temps qu'il démontre qu'il a tout ficelé

avant la réunion, les représentants des personnels ne pourront, dans le respect strict des engagements pris envers tous leurs mandants et envers les valeurs qu'ils défendent, que se retirer et en informer les altiligériens.

Le directeur affirme qu'aucun des sujets n'est bouclé et qu'il est prêt à tout discuter à partir du moment où les argumentaires sont explicités. Les représentants des personnels acceptent alors de siéger.

Le Président constate que le quorum est atteint et que le CTPD peut donc se tenir valablement.

Les représentants des organisations syndicales donnent tour à tour lecture d'une déclaration liminaire dont les textes sont joints en annexes du présent procès verbal.

Sur un certain nombre de points évoqués dans les déclarations liminaires, le président souhaite apporter des précisions :

- S'agissant du compte rendu du dernier CTPD par une organisation syndicale, il confirme que les termes employés à propos des rencontres de l'encadrement n'ont pas été appréciés par la direction. Il ajoute qu'il entend défendre les cadres dans l'action qu'ils mènent avec la DSF.
- Sur la mise en place du rapprochement CDI/CDIF, il admet qu'il s'agit d'une réforme difficile. Aussi souhaite-t-il que tous y apportent la plus grande attention. Il n'y a pas de précipitation, il faut donner du temps aux réformes pour qu'elles soient efficaces. Il ne faut pourtant pas les retarder mais au contraire les anticiper afin d'être prêts pour mettre en place les SIP en 2009 ou 2010. Au PUY, le rapprochement s'est avéré possible au 1^{er} janvier 2008. A Yssingeaux, il devrait avoir lieu au 1^{er} septembre. Sur la mise en place du schéma C réclamé par les organisations syndicales, il précise que cette option est réservée aux services qui ont une impossibilité technique à faire le rapprochement (problèmes de locaux par exemple).

Lors de ses visites dans les services, il n'a pas ressenti le « vent de panique » décrit par les représentants du personnel. Les conditions d'installation sont décentes. Bien entendu, le passage du cadastre au CDI est difficile pour certains. Les cadres doivent être présents pour rassurer les agents. Un comité de pilotage composé de chefs de service et d'agents volontaires a été mis en place. Une boîte à outils départementale a été élaborée pour aider les chefs de service à présenter la réforme aux agents. Les premières formations ont été mises en place, il y aura ensuite une période d'immersion réciproque puis de nouvelles formations seront dispensées avec d'éventuels ajustements.

Il faut au moins une année complète pour évaluer les conséquences de la réforme. A Brioude, les résultats obtenus sont plutôt bons même si l'intégration réciproque n'est pas totalement réalisée. Un point d'étape sur ce site sera présenté au CTPD fin juin. Il ajoute, s'agissant de la réforme CDI/Recette, qu'il n'a jamais prétendu qu'il s'agissait d'une catastrophe. Elle n'a pas produit tous les effets positifs qui en étaient attendus, notamment en Haute-Loire. Dans de nombreux autres départements, les effets ont été bénéfiques.

- Le transfert de la délivrance des extraits cadastraux à Yssingeaux n'a rien à voir avec l'image de marque du directeur. L'arrivée d'un agent au 1^{er} janvier est apparue opportune. Les extraits de plans peuvent être consultés à partir d'ICAD pour les particuliers. L'accès à PCI n'est pas encore opérationnel mais il n'y a pas un grand besoin. Les agents se mettent en situation de répondre à la demande, ce qui constitue un bon apprentissage dans la perspective de la mise en place de CDI/CDIF en septembre.

- Sur la demande des organisations syndicales concernant leur participation aux groupes de travail, le président rappelle qu'il ne souhaite pas mélanger les débats et ne pas créer d'interférence. Il se déclare en revanche favorable à la mise en place de groupes de travail paritaires entre la Direction et les organisations syndicales pour préparer les CTPD.

M. TRESCARTE fait remarquer que lors des réunions du groupe de travail sur le CSP à distance, on a tenté d'orienter les participants et les comptes rendus étaient surprenants au regard des propos qu'on leur faisait tenir. Il remarque que cette tendance n'est pas propre au seul groupe de travail sur le CSP à distance et que les comptes rendus des groupes de travail sur le transfert de la relance des déclarations de successions, à l'automne dernier, ont donné des débats houleux.... Quant à la présence des représentants syndicaux au sein des Copil, il pense qu'elle serait logique. Le SNADGI-CGT 43 réitère sa demande pour ces Comités de Pilotage. Pour ce qui concerne les groupes dit « de travail », au vue de leur déroulement, M. TRESCARTE précise qu'il n'y est pas favorable.

Sur la délivrance des extraits cadastraux à Yssingeaux, M. TRESCARTE estime que c'est l'exemple même de la précipitation, car aujourd'hui l'outil informatique n'est même pas en état de fonctionner. Là aussi, il considère qu'il aurait été judicieux de retarder cette mise en place, au plus tôt à l'automne 2008.

M. TRESCARTE réaffirme que le rapprochement CDI/CDIF se passe dans de très mauvaises conditions sur le site du Puy en Velay et considère que sa demande d'audience du 6 février était tout à fait justifiée et que le passage dans ce service du Directeur, peu après, ne peut pas faire croire que les agents sont biens même s'il n'a pas été remarqué « un vent de panique ! ». Il estime qu'avec les organisations syndicales, les agents s'expriment librement et il maintient que ce rapprochement aurait du être mieux planifié dans le temps, d'autant que la restructuration des secteurs d'assiette, suite au rapport Leyris, oblige les agents à digérer deux réformes. Avant d'envisager la création d'un SIP, M. TRESCARTE propose de prendre son temps et souhaiterait qu'une enquête soit réalisée auprès des agents concernés, d'une manière anonyme, pour qu'ils expriment leur ressenti sur les réformes et les restructurations.

Quant à CDI/RECETTE, tous les jours les agents en mesurent toutes les limites et seuls l'esprit professionnel et le bon sens permettent un fonctionnement normal de ces services. De plus il apparaît qu'il y a toujours des spécialistes autour desquels gravitent toute l'équipe. La polyvalence et la polycompétence, demandées initialement par l'administration à tous les agents, n'ont jamais été mis en place. Dès le départ nous en avions dénoncé l'utopie. Pour ce qui est de l'affirmation que cette réforme marcherait dans d'autres départements, selon nos informations cela nous étonnerait. Tout au plus il y en a qui ont pu plus ou moins bien s'adapter.

Le président rappelle que les groupes de travail ne sont pas des boîtes à idées. Le cadre des travaux est clairement défini et le groupe est invité à valider certaines alternatives. Il y a un point de départ et un point d'arrivée ; il s'agit de chercher le meilleur chemin pour aller de l'un à l'autre.

M. TRESCARTE trouve cela assez étonnant. En effet les agents qui ont eu la chance d'être dans ces groupes dit « de travail » avaient comme réponse unique et systématique « c'est pas possible ce n'est pas dans la boîte à outil » !! Les représentants des personnels du SNADGI-CGT 43 tiennent à signaler que dernièrement, lors d'un groupe de travail, une personne qui y participait a été prise à parti suite à ses questions pourtant très pertinentes. Cela n'est pas normal et empêche les agents de s'exprimer sur la réalité des choses.

- Sur l'action de sensibilisation à la déontologie, le président rappelle qu'elle a été souhaitée par l'administration centrale et demandée par les organisations syndicales. Il ne s'agit pas de stigmatiser les agents mais d'attirer leur attention sur les nouveaux risques liés à l'extension des applications informatiques et au respect du secret professionnel. Les usagers sont de plus en plus ingénieux pour détourner les règles. Il ajoute que des séances spécifiques sont prévues pour les agents exerçant dans la sphère du contrôle fiscal.

M. TRESCARTE précise que les organisations syndicales ont demandé que cette sensibilisation soit réellement orientée pour prévenir les agents de certains risques informatiques et de déontologie. Il précise que des dérives ont pu être constatées à certains endroits sur le contenu des stages. Ici, pour le moment, aucun dérapage n'a été signalé. Enfin il s'étonne que cette sensibilisation n'aborde que l'aspect devoirs des agents et ne concerne pas la partie droits de l'agent pour laquelle il souhaiterait savoir si une action est prévue. Enfin il demande que l'on ne prenne pas prétexte de ces stages pour ensuite chercher « la petite bête » envers les agents.

M. COHADE fait remarquer que les agents prennent conscience qu'ils sont « fliqués » et qu'ils n'ont que des devoirs et pas de droits (preuve : pas de cours à ce sujet). La déontologie peut être un frein alors qu'il y a un véritable enjeu avec 40 milliards de fraude fiscale.

Le Président propose d'aborder le premier point inscrit à l'ordre du jour.

I – Approbation du procès verbal de la séance du 21 décembre 2007

M. TRESCARTE demande le rétablissement de la phrase qu'il avait portée en observation page 2, dernier paragraphe à propos de l'application de la règle de l'ancienneté dans les mutations : «Il se déclare néanmoins satisfait des déclarations du président qui déclare qu'en ce qui le concerne, il privilégiera la règle de l'ancienneté ».

Le président fait valoir que la phrase ajoutée interprétait ses propos. Après débat, un accord intervient sur la phrase suivante : «Il se déclare néanmoins satisfait des déclarations du président, considérant qu'ainsi la règle de l'ancienneté sera privilégiée ».

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

II - Réorganisation des IAD

M. PELE rappelle les grandes lignes de la réforme. Les IAD n'ont pas été restructurées depuis 40 ans alors qu'il y a eu des évolutions. Le rapport LEYRIS a préconisé de séparer les tâches d'accueil et gestion du CSP d'initiative sans toutefois cloisonner les 2 équipes, l'équipe contrôle pouvant apporter son soutien à l'équipe gestion pendant les grandes campagnes.

Un groupe de travail s'est réuni localement de juillet à octobre 2007. Des réunions sur les sites ont été organisées avec les agents et les chefs de service pour répartir les missions entre les équipes, déterminer le nombre d'équipes, leur calibrage, l'organisation matérielle au sein des structures.

A Yssingeaux, il y a 1 secteur Accueil/Gestion et 1 secteur CSP, au Puy, 2 pôles Accueil/Gestion et 1 Secteur CSP et à Brioude, 1 secteur Accueil/Gestion et 1 secteur CSP.

Les travaux entre les équipes ont été répartis ainsi :

- les équipes Accueil/Gestion assureront la gestion ainsi que le CSP de régularisation.

- les équipes CSP auront pour mission le CSP d'initiative, la programmation du contrôle fiscal, l'expertise et le renfort des équipes Accueil/Gestion en période de pics de charges.

Par CSP d'initiative, on entend les sélections informatiques autour de SIRIUS PART, les taxations d'office complexes c'est à dire quand il y a plusieurs sources de revenus, la gestion des cases K, les dossiers à fort enjeu.

La programmation du CFE consiste à proposer des ESFP alors que l'expertise vise à instruire le contentieux du CSP et le contentieux ou les demandes de renseignements complexes à la demande des cellules Accueil/Gestion.

S'agissant des 2 pôles Accueil/Gestion de la circonscription du Puy, la direction avait proposé un découpage de la ville du Puy entre chaque équipe. A l'issue des travaux du groupe de travail, il a finalement été décidé de maintenir la ville du Puy dans un seul secteur.

Pour le calibrage des équipes, le ratio $\frac{3}{4}$ et $\frac{1}{4}$ a été retenu. Cette répartition est évolutive dans la mesure où il n'y a pas de cloisonnement entre les équipes.

Le président propose de prévoir un point d'étape sur le calibrage des équipes fin 2008 afin de procéder si nécessaire à des ajustements.

Mme ADOULI souhaiterait qu'un bilan soit fait plus tôt.

Le président accepte la proposition de faire un point d'étape lors du CTPD du 30 juin.

M. COHADE intervient sur la situation indemnitaire des contrôleurs à la tête des pôles Accueil/Gestion qui se trouvent chargés de l'encadrement d'un nombre important d'agents.

Le président rappelle que la « Calvette », complément de prime de rendement qui était versée notamment aux agents encadrant un Ordoc, a été supprimée.

Mme ADOULI fait remarquer que lors des restructurations, les primes disparaissent.

M. TRESCARTE ajoute que pour faire passer les réformes, il faut payer ceux qui les mettent en place. Il précise, à l'évocation du rapport de la cour des comptes concernant les indemnités que cette dernière n'est pas forcément méchante avec tout le monde...Il s'étonne aussi que l'on puisse affirmer que l'on a été augmenté de 2,7%, alors que beaucoup subissent une perte importante de pouvoir d'achat.

Le président rappelle que ces dernières années, des primes ont été versées dans le cadre de la mise en place de réformes. On a procédé à l'harmonisation des régimes indemnitaires.

Il propose de faire remonter la question du régime indemnitaire des contrôleurs encadrant une équipe à l'administration centrale.

Mme ADOULI souhaite que les restructurations fassent l'objet d'un suivi.

Le président précise qu'une enquête a été réalisée récemment à Brioude afin de mesurer les premiers résultats du rapprochement CDI/CDIF. Les conclusions seront également présentées en CTPD fin juin.

Il ajoute qu'il s'est rendu dans les IAD réorganisées et qu'il y a rencontré des agents heureux d'avoir choisi la cellule CSP. Ils estiment pouvoir assurer des contrôles de façon plus sereine.

S'agissant de l'expérimentation du CSP à distance, il indique que les résultats sont globalement en retrait par rapport aux prévisions. Il faut noter que les agents du CDI de Brioude n'ont pas été en mesure, avec le rapprochement CDI/CDIF, de réaliser tout leur programme.

M. FAYOLLE intervient sur les effectifs de l'IAD du PUY et fait remarquer que 24,10 agents y sont affectés pour un effectif théorique de 27 B + C.

M. GUILLAUME fait valoir que l'effectif théorique comprend les agents de l'IAD ainsi que ceux de la cellule Accueil. En outre, il n'y a pas d'emplois C au TSM pour la FI. Les 2 agents qui y exercent des fonctions font partie du pôle Accueil/Gestion.

M. TRESCARTE souligne que les agents des IAD réorganisés sont très mal à l'aise. Ils subissent 2 réformes concomitantes (IAD + CDI/CDIF). On leur annonce les SIP. Dans le même temps, les indicateurs doivent être bons. L'installation des cellules Accueil/Gestion est catastrophique, comme déjà évoqué précédemment. Il estime que la DSF et l'encadrement doivent, réellement, être derrière les agents pour les soutenir, ce qui n'est manifestement pas le cas aujourd'hui.

M. COHADE ajoute que les agents doivent travailler en plateaux, dans un environnement bruyant. Il demande si un contrôle sanitaire est prévu pour ceux qui travaillent sur écran toute la journée.

M. LEBRE évoque la situation des agents de l'IAD de Brioude qui «pataugent». La mise en place de 2 réformes en même temps crée des problèmes. Il signale aussi que la cellule CSP fonctionne réellement avec 1 B et 1 C et non 2 C. L'audit commandité devrait, sans aucun doute, souligner cela.

En réponse à ces diverses interventions, le président fait valoir que les agents transférés du CDIF qu'il a rencontrés ont déclaré avoir été bien accueillis par leurs collègues du CDI. Ils sont toutefois inquiets de ne pas pouvoir répondre au téléphone. Un soutien doit leur être apporté par le chef de service. Une formation complémentaire sera dispensée en septembre. En outre, un groupe de pilotage a été mis en place.

S'agissant du travail sur écran, il rappelle que des pauses régulières doivent être respectées. Les agents ont également la possibilité de consulter le médecin de prévention.

Il précise par ailleurs que seuls les agents des pôles Accueil/Gestion du PUY subissent les 2 réformes en même temps. Il ajoute que pour réussir CDI/CDIF, il est intéressant d'être en IAD réorganisée afin de ne pas demander à des agents du CDIF d'effectuer des tâches de contrôle et rappelle qu'aucun plateau supplémentaire n'a été créé par rapport à la situation précédente des SAID.

M. TRESCARTE trouve curieux que l'on puisse être satisfait que seuls les agents des pôles accueil-gestion du Puy subissent les 2 réformes en même temps. Cela n'est pas une excuse pour justifier les très mauvaises conditions de travail et le soutien pour le moins léger.

M. CIACHERA évoque les difficultés rencontrées par les agents des cellules CSP pour argumenter les fiches 3909 et établir des balances de trésorerie dans le cadre de la programmation du CFE.

M. PELE indique que les agents doivent exprimer leurs besoins de formation.

M. GUILLAUME précise que des modèles de balances de trésorerie figurent dans la boîte à outils sur le CSP des particuliers.

M. COHADE fait remarquer que les réformes se superposent sans que les agents aient une récompense pécuniaire conséquente, une remise à plat de leurs indices et de leurs carrières.

Le président indique que CDI/Recette est une réforme réussie, notamment en ce qui concerne la création des ICE. La qualité de la programmation a nettement progressé. Des résultats ont été obtenus en matière de répression fiscale et de qualité des contrôles. Le taux des retardataires de TVA à plus de 6 mois qui variait entre 10 et 12 % il y a 10 ans est actuellement de 0,77 %.

Le service rendu à l'utilisateur est de meilleure qualité. Parallèlement, le taux de requalifications à la DGI est le plus important de la fonction publique.

M. TRES_CARTE n'est pas d'accord, le rapprochement CDI/RECETTE n'est pas selon lui, une réussite comme indiqué précédemment, particulièrement au sein des SIE

III – Transfert de la relance des déclarations de succession au pôle Enregistrement

MM. TRINQUET et GUILLAUME qui ont animé un groupe de travail en février font part des avancées significatives obtenues en réponse à une pétition des agents du pôle Enregistrement contre le transfert envisagé.

Sur la charge de travail transférée, un consensus a été trouvé. En effet, la loi du 21 août 2007 qui réforme les droits de succession (exonérations, majoration des abattements) pouvait laisser penser que la charge de travail de relance serait amoindrie. La demande des agents de ne pas anticiper les effets de la loi a été satisfaite, un emploi étant transféré de la FI vers le pôle.

Sur l'installation matérielle des agents concernés qui constituait un point sérieux d'achoppement, une solution a également été trouvée.

Une question reste toutefois à régler. Qui prépare le dossier 2703, la FI ou le pôle Enregistrement ?

Les éléments constitutifs du dossier pourraient rester au SIE-C jusqu'à ce que la procédure soit close, soit jusqu'au 13^{ème} mois après le décès. Le bureau est spacieux et communiquant et pourrait très bien accueillir les armoires nécessaires à entreposer les documents.

Parallèlement, la FI recevra également des documents d'où le risque d'avoir 2 dossiers.

Le président propose de réfléchir à ce problème avant de prendre une décision.

Concernant le calendrier de mise en place de la réforme, le président rappelle que la date proposée par les pilotes était le 1^{er} avril. En tout état de cause, pour les besoins de FI3S, le transfert doit s'effectuer à une fin de trimestre.

M. TRINQUET précise qu'il y aura quelques travaux à prévoir ainsi qu'une formation d'une durée de 4 jours.

M. TRES_CARTE fait remarquer que tout le monde semble conscient aujourd'hui des problèmes qui avaient été dénoncés en octobre. Sur les locaux c'était une évidence et une simple question de bon sens. Les représentants des personnels du SNADGI-CGT 43 ont , d'autre part, rencontré tous les intervenants. Sur les 4 dates proposées, une seule peut objectivement être retenue. De ce fait l'avis du responsable du service concerné doit être avant tout privilégié, c'est lui qui sera responsable de la réussite ou non de ce transfert. Pour notre part nous demandons, comme le souhaitent les agents, que cela ne soit mis en place qu'au 1^{er} octobre au plus tôt. Pour ce qui est de la gestion des personnels,

M. TRINQUET responsable est le mieux à même de décider de la constitution de cette nouvelle équipe.

M. COHADE interroge le président sur l'avenir de la FI.

Celui-ci indique qu'une réflexion sur la fiscalité patrimoniale a été menée par un groupe de travail au niveau national.

L'organisation de la FI actuelle a vécu. On attend les conclusions du rapport SALVAT. Il y aura une évolution avec vraisemblablement une plus grande séparation entre le contrôle et la gestion.

M. TRES_CARTE comprend cette présentation qui explique, en grande partie l'urgence du transfert évoqué plus avant. Il s'inquiète du devenir de la FI sur le site d'YSSINGEAUX, d'autant que l'inspecteur en charge de cette mission ne devrait plus tarder à partir. Il craint qu'une nouvelle mission de proximité rejoigne Le Puy. Pour ce qui est de la cellule FI du Puy en Velay, une rumeur dirait qu'elle se rapprocherait rapidement de la cellule CE ! Est ce vrai ? Il rappelle que suite à la satisfaction de M. le Président sur le maintien des cellule CE sur les sites excentrés, le SNADGI-CGT 43 n'y est pas étranger. Il conseille de lire les PV sur le S.D.O.S. 43 de décembre 2005. Seule notre pugnacité a permis leur maintien avec le concours massif des agents.

Sur la date du transfert de la relance des déclarations de successions, le président demande une suspension de séance.

A la reprise, il annonce que le transfert aura lieu le 1^{er} octobre prochain.

Il ajoute que le transfert de tâches s'accompagnera du transfert d'un emploi C du CDI au SIE-C. Le périmètre de transfert sera limité à l'agent du CDI qui effectue actuellement la mission. Cet agent bénéficiera d'une priorité pour suivre sa mission, s'il le souhaite. Sa situation sera réglée dans le cadre du mouvement local.

M. TRES_CARTE est satisfait de cette décision de bon sens au nom des principaux concernés, c'est à dire ceux qui font le travail sur le terrain.

Le président soumet le projet de transfert de cet emploi au vote du CTPD.

Vote pour : 5 voix (représentants de l'Administration)

Vote contre : 3 voix (représentants du personnel - SNADGI-CGT 43)

Abstentions : 2 voix (représentants du personnel - SNUI 43)

IV- Bilan de la notation 2007

M. PERAUD commente les divers tableaux relatifs à la notation de l'année précédente.

S'agissant des appels en 2007, M. COHADE s'interroge sur l'augmentation importante de leur nombre.

Le président fait remarquer que les organisations syndicales incitent fortement les agents à demander la révision de leur notation.

M. TRES_CARTE souligne que les appels peuvent être concentrés dans certains services. Toutefois il précise que la décision d'une demande de révision est prise par l'agent. Les organisations syndicales se tiennent toujours à la disposition de leurs mandants, et souvent bien au delà, c'est leur rôle. Elles n'ont, d'autre part, aucun moyen de pression, ce qui n'est pas le cas de la hiérarchie. Là aussi il faut être sérieux. Si le nombre d'appels

est important c'est à la direction de se poser les questions et si possible les bonnes puis de savoir en tirer les conclusions.

Il demande des précisions sur le taux de boycott des entretiens d'évaluation.

M. PERAUD indique qu'il y a eu 10,84 % de boycotts en 2006 et 59,62 % en 2007.

M. TRESCARTE s'étonne toujours que les agents chargés de responsabilités syndicales ne soient pas aussi jaugés sur ces réels et souvent difficiles investissements. Les membres de la parité administrative, eux, sont bien jaugés aussi sur leur investissement lorsqu'ils sont face aux représentants des personnels, comme c'est le cas aujourd'hui...

Le président souhaite que les représentants syndicaux exercent leur activité syndicale dans les meilleures conditions possibles. Dans le même temps, ils doivent être dans le travail sans étiquette syndicale.

M. TRESCARTE précise que ce n'est pas lorsqu'ils sont sur leur « lieu de travail » que le problème se pose. Pour ce qui le concerne il n'y a pas d'amalgame...

Il demande aussi, si les agents qui partent au cours de l'année 2008 doivent être convoqués à l'entretien d'évaluation et s'ils sont notés. Il demande communication de la note qui stipule leur non convocation au dit entretien d'évaluation, car il estime qu'on pourrait très bien parler du bilan des objectifs décidés pour l'année écoulée.

II – Questions diverses

★ Les ponts naturels en 2008

M. TRESCARTE remercie le président pour sa décision de fermer les services le 9 mai. Cette proposition avait recueilli l'accord d'une majorité d'agents.

Il rappelle que les représentants des personnels du SNADGI-CGT 43 avaient fermement insisté sur cette option lors du dernier CTPD. Ils s'étaient aussi élevés contre une curieuse démonstration de la pertinence d'une ouverture, ce jour là, avec l'obligation d'une présence de 50% du personnel. A cette occasion ils avaient rappelé que, depuis 2001 et l'ARTT, c'est d'une présence significative que doivent faire appliquer les responsables de service.

★ Publication des procès verbaux des CTPD sur le site Alti 43

Le président répond favorablement à la demande de M. TRESCARTE. Les PV édités depuis 2007 seront mis sur le site.

Il ajoute à propos du site que celui-ci est en pleine refonte. A une question de M. COHADE, il répond que le Forum CE qui n'est plus alimenté va être retiré.

M. TRESCARTE remercie M. le Président pour cette décision qui permettra à tous les agents de consulter les Procès Verbaux qui les concernent tous.

★ Défi Télé@ctes

M. TRESCARTE trouve croustillant un concours organisé par une association de notaires dans un département du Nord et annoncé dans La Lettre de la DGI, visant à récompenser l'office notarial qui aura enregistré le plus grand pourcentage d'actes via Télé@ctes. Il demande si M. le Directeur de la DSF 43 ou M. le Conservateur des Hypothèques y pensent ou vont y penser.

★ Garantie individuelle du pouvoir d'achat

M. CIACHERA demande si tous les agents et notamment les employés supérieurs sont visés par cette mesure.

Le président fait observer que chacun d'entre nous est concerné. Il cite l'exemple des directeurs divisionnaires ou départementaux qui peuvent arriver rapidement au dernier échelon de leur grade et y rester de nombreuses années.

M. TRESCARTE comprend parfaitement leur situation. Néanmoins il s'étonne que dans cette situation ils ne soient pas plus nombreux à grossir les rangs des grévistes lors d'appel nationaux fonction publique sur le pouvoir d'achat, outre la défense de leur pouvoir d'achat cela démontrerait une certaine solidarité. Il demande, une nouvelle fois, si les employés supérieurs ont le droit de faire grève.

Le président répond par l'affirmative.

★ M. CIACHERA relaye la question d'agents qui ont participé à la mise à la benne de documents administratifs et qui s'interrogent sur leur situation en cas d'accident.

M. PERAUD rappelle que les chefs de service doivent s'assurer que toutes les mesures de sécurité sont prises. Si malgré tout un accident survient, il sera bien entendu traité en application de la législation sur les accidents de service.

★ Résultats du CSP à distance

A une question de M. COHADE, le président indique que l'expérimentation a pris fin au 31 décembre. Sur 700 dossiers programmés, 500 ont été contrôlés. Les résultats par site sont à peu près identiques.

Il est apparu que l'éloignement du service n'a pas gêné l'utilisateur. Cette modalité de contrôle est donc possible dans le département ou dans un autre département.

Les liaisons se sont faites par téléphone. La Webcam n'a pas été utilisée.

M. TRESCARTE rappelle qu'un bilan devait être fait fin octobre 2007.

Le président répond qu'un bilan départemental sera présenté lors d'un prochain CTPD.

★ M. COHADE interroge le président sur le sondage réalisé par un institut sur les conditions de travail.

Le président précise que les résultats en seront présentés aux organisations syndicales nationales fin mars ou début avril. Les résultats départementaux seront présentés en CTPD.

★ Les JPO

Le président informe le CTPD que ces journées auront lieu les 1^{er} et 3 avril prochains. Des agents se sont portés volontaires pour organiser la visite des 4 stands et accompagner la visite des scolaires dans les secteurs d'assiette d'Yssingaux. Deux classes seront accueillies le mardi après midi et 2 autres le jeudi matin. Le comité des usagers professionnels se réunira l'après midi suivi d'un cocktail de clôture.

M. TRESCARTE réaffirme que ce n'est pas une bonne idée. Pour lui, c'est plutôt de la propagande. Il rappelle le fiasco des 2 précédentes éditions. Il demande si les agents seront choisis seulement sur la base du volontariat.

Le président répond qu'il ne s'agit pas de faire la vitrine de la DGI mais de mettre en avant les métiers exercés par les agents des impôts.

★ M. TRESCARTE réitère sa demande visant à obtenir communication de la Charte de l'encadrement. Pour le SNADGI-CGT 43 les agents d'encadrement sont aussi et avant tout des agents DGI. De ce fait s'ils signent une charte, elle peut être divulguée en CTPD sans porter atteinte à quiconque. Cette attitude est très curieuse et tendrait à accréditer certaines craintes exprimées.

Le président fait à nouveau observer que l'on peut évoquer lors d'un CTPD les points abordés dans ce document mais que ce document concerne essentiellement les cadres et qu'il n'a pas vocation à être diffusé.

M. TRESCARTE ne demande pas à ce qu'il soit diffusé, mais seulement discuté dans son ensemble en CTPD.

★ M. TRESCARTE évoque un incident survenu à l'HDI du PUY en janvier. L'ouverture de la porte d'entrée a été bloquée. Il ajoute que cet événement pose à nouveau le problème de la suppression du poste de gardien concierge.

Le président rappelle qu'il n'envisage pas de demander la création d'un poste de gardien concierge.

Sur l'incident lui-même, M. PERAUD précise que la porte d'entrée de l'HDI avait été programmée pour être fermée le 31 décembre, jour de pont naturel. Le verrouillage n'a pas été annulé pour le 31 du mois suivant, la porte est logiquement restée fermée ce matin-là.

Afin que pareille situation ne se reproduise pas, il a été décidé que le gestionnaire de l'immeuble porterait à la connaissance des personnels le n° de téléphone de l'entreprise de gardiennage qui appellerait, en cas de problème, l'une des 4 personnes qui détiennent la clé.

★ Nettoyage des vitres à Brioude

M. COHADE évoque les problèmes de sécurité liés au nettoyage des vitres de l'HDI par la femme de ménage.

M. PERAUD indique qu'il n'appartient pas à la femme de ménage d'effectuer ces travaux. Un marché va être passé avec une entreprise spécialisée.

★ M. TRESCARTE interroge la président sur le devenir du terrain servant de parking aux agents de l'HDI du Puy.

M. PERAUD répond que la direction bénéficie actuellement d'un bail. Deux années (2008 et 2009) restent à courir. Au-delà, on n'a pas de visibilité.

★ M. TRESCARTE s'étonne que l'on ait pas abordé le sujet numéro 1 de ces derniers mois la fusion DGI/DGCP. Pendant de longues semaines, et même lorsqu'il n'y avait aucune information sérieuse on faisait des réunions pour demander aux agents leur avis sur des choses que l'on ne savait pas.

Au niveau local nous aimerions savoir où en sont les réflexions avec la Trésorerie.

Le président indique qu'il n'a pas de nouvelle information depuis la lettre du ministre du 28 février dernier.

M. TRESCARTE demande des précisions concernant les petits travaux comme par exemple le changement des néons, salage l'hiver..... Qui les fait ? Sont-ils agréés pour les faire ? Depuis la suppression du poste du gardien concierge ce problème devrait être traité rationnellement et rapidement.

M. LEBRE demande, suite aux entretiens avec M. GUILLAUME, si les agents auront un compte rendu de leurs auditions.

★ Le président informe le CTPD que le département recevra 2 fonctionnaires équato-guinéens pendant une semaine en mai prochain. Ils visiteront essentiellement les ICE, les SIE et les brigades.

★ Le président indique que la certification de l'HDI d'Yssingeaux est en bonne voie. L'organisme de certification ne devrait pas venir sur place.

M. TRESCARTE ne comprend toujours pas le sens de cette certification. Il demande d'autre part, dans le cadre de la fusion DGI/DGCP, et de la venue probable de nos collègues d'Yssingeaux à l'HDI, s'il y aura 3 guichets, 2 guichets ou 1 seul..

Le président indique qu'il paraît peu vraisemblable de maintenir 3 caisses dans le même immeuble. Toutefois, rien n'est encore clairement défini.

En l'absence de nouvelle question, le président remercie les participants et lève la séance à 18 heures 15.

* *

*

Le Président,

La Secrétaire,

Gérald QUINTIN

Annie CHANUT

La Secrétaire-Adjoint

Michèle ANDRE



Monsieur le Président,

Aujourd'hui nous sommes conviés à un Comité Technique Paritaire Départemental (CTPD) qui doit permettre d'avoir un réel échange entre la Direction des Services Fiscaux de la Haute-Loire (DSF 43) et les représentants des personnels. Jusqu'à votre arrivée récente, en Novembre 2007, les relations dans cette instance, entre autre, ont pu être des plus tendues. Nul ne doute que vous ne l'ignorez pas.

Depuis votre prise de fonction parmi nous, vous avez bien pris soin, d'affirmer votre volonté de dialoguer avec tout le monde.

Le SNADGI-CGT 43, depuis très longtemps, démontre par ses écrits, par ses paroles et par ses prises de positions ses positions très claires pour la défense des intérêts de tous les agents. Il insiste bien tous les agents, pour lui il n'y a pas les agents 'd'en haut' et ceux 'd'en bas'. Il milite aussi, comme vous, pour un service public de qualité et de proximité et ce au delà d'une simple posture.

Le résultat des dernières élections professionnelles ne vous a pas échappé et démontre de l'écoute qu'il a auprès d'une très grande majorité de vos collaborateurs.

Maintenant que vous voilà bien installé, Monsieur le Président, maintenant que vous connaissez un peu mieux vos interlocuteurs divers, maintenant que votre tableau de bord est probablement bien établi, maintenant qu'il va vous falloir répondre aux attentes des indicateurs et autres subtilités qui jaugent de la « *productivité et du rendement* » de vos services, nous allons pouvoir « peut-être » aborder la réalité du terrain. Au passage, Monsieur le Président, le SNADGI-CGT 43 s'exprime d'une façon simple, dans un langage que tout un chacun comprend aisément ici. C'est pourquoi, l'émotion qu'a pu provoquer notre compte-rendu du dernier CTPD, auprès de Monsieur le Directeur, a beaucoup surpris et pose questions. Le SNADGI-CGT 43, par l'entremise de son secrétaire, prend toujours toutes ses responsabilités et n'a besoin de personne pour l'écriture, ni évidemment d'un guide pour lui tenir la main ou lui dicter ses écrits. Certaines situations méritent de plus en plus de prendre de la distance et même, parfois, d'être traitées par la dérision et pourquoi pas, être imagées d'une façon amusante, mais jamais méchante, désobligeante, voire méprisante. Cette forme d'humour, pardonnez cet **excès**, n'est pas forcément toujours la qualité première de tous nos interlocuteurs.

Nul doute que vous avez objectivement remarqué... le 21 décembre entre autre, que le SNADGI-CGT 43 était un interlocuteur attentif et respectueux de sa parole donnée dans l'intérêt premier de ses mandants.

Lors de votre **premier CTPD**, le 21 décembre 2007, vos dévoués ont produit une déclaration liminaire très claire. Ce rituel, demande un travail de fond et traite de sujets réels, pour ne pas dire sérieux. Elle n'est en rien destinée à 'amuser' la galerie ou simplement à meubler. Elle conserve toujours une valeur et certains points évoqués demandent à être suivis.

Sur votre méthode annoncée de gouvernance, nous avons logiquement déclaré, que vos premiers propos rassurants, sur la place des instances paritaires, dont les CTPD, sur le dialogue social et les échanges apaisés entre tous, soient proches de la réalité du terrain.

Pour rappel des discordances très vives, entre des choix discutables de votre prédécesseur et une très grande majorité des agents, avaient abouti sur des tensions automnales pour le moins tendues.

Clairement le SNADGI-CGT 43 vous avait simplement demandé de **donner du temps au temps**. C'est une question de bon sens auquel est très attachée notre population à majorité rurale qui s'inscrit dans une réflexion sur la durée et pas seulement conjoncturelle ou de circonstance.

A ce jour, le bilan que nous pouvons tirer de votre premier quadrimestre, nous laisse pour le moins sur notre réserve.

Le premier point souligné, concernait les emplois. Vous avez acté la suppression de 6 d'entre eux. C'est une orientation politique, que vous devriez être le premier à regretter, surtout si vous connaissez la réalité du terrain. Le SNADGI-CGT 43 a évidemment dénoncé cette nouvelle saignée dans ses effectifs productifs, en stigmatisant le fait que vous demandez encore une meilleure qualité de service tout en appauvrissant les moyens humains, encore un paradoxe. Vos services, sont dans de nombreux cas à la limite et nombreux sont les agents qui vont de plus en plus se démobiliser. C'est pourtant eux qui font réellement tourner la baraque.....Au nom de nous tous, **le**

SNADGI-CGT 43 vous demande, Monsieur le Président, d'insister auprès de tous vos supérieurs pour qu'ils s'opposent fermement, pour ne pas dire courageusement, à de nouvelles suppressions, nous avons confiance en vous et le **SNADGI-CGT 43** vous en donne mandat.

Sur la mise en place de CDI/CDIF au Puy en Velay, nous avons insisté pour que l'on ne mette **pas la charrue avant les bœufs**. Vous même aviez évoqué le **catastrophique rapprochement CDI/RECETTE en 2004**, qui avait comme ambitions premières affichées à l'époque, la **polyvalence** et la **polycompétence individuelles** institutionnalisées. Devant un évident fiasco la DGI n'exige plus cela qu'à travers une équipe. A signaler que les responsables locaux défendaient avec force la première orientation. Curieusement à l'automne 2006 ces derniers expliquaient et défendaient la 2^{ème} option qui était en définitive plus rationnelle !!! Alors pourquoi, aujourd'hui encore, cette obstination de toutes ces hiérarchies à nier les évidences que nous soulignons sans relâche. La réalité de terrain, depuis le 21 janvier, c'est un vent de panique dans des secteurs complètement désorganisés, débordés, déboussolés, inquiets et stressés de constater qu'ils ne font que « parer » au plus urgent.

L'emploi du temps se divise entre les stages, le renfort à l'accueil primaire, l'auto formation en groupe pour tenter de mettre en application le contenu des stages, sans avoir le temps matériel de se reporter dans leurs supports, répondre tant bien que mal aux contribuables aux travers de multiples applications informatiques encore très mal maîtrisées. Déjà, l'appréhension dès le mois d'avril de la campagne d'information, suivie de la saisie des déclarations pose question. Toute la partie gestion cadastre devra-t-elle être abandonnée et si non, qui et comment en assurer la charge ? Que faut-il attendre du mois de septembre caractérisé par la sortie des TF, au milieu du contentieux IR ? Une belle pagaille en perspective ? Même si, à l'image de la DGI, les responsables locaux entonnent ensemble que « **tout va très bien Madame la Marquise** ». Peut-être, pragmatisme aidant, tous les agents devraient s'inscrire en chœur pour démontrer leur implication façon esprit d'équipe. N'oubliez jamais que ceux qui triment, voire qui souffrent réellement de ces changements continus sontvos protégés. N'oubliez pas qu'en tant que **Président du CHS-DI 43** vous êtes le premier responsable de leurs conditions de travail et de leurs intégrités physique et morale.

Peine perdue, malgré notre demande ferme de donner du temps au temps (CTPD du 21/12/2007), vous avez décidé cette installation physique dès le 21 janvier. La situation, réelle, a incité le SNADGI-CGT 43 à demander en urgence une audience auprès du Directeur dès le 6 février. Alors au delà d'une simple posture de circonstance pour sauver les apparences nous exigeons qu'enfin les agents soient entendus et respectés en évitant de les mettre dans des situations très difficiles. Que tout le monde prenne ses responsabilités et à tous les niveaux. L'agent lambda, même si l'épée de Damoclès nommée notation lui est indirectement insinuée, doit être reconnu. **Le SNADGI-CGT 43** s'engage résolument à être le garant de l'intégrité des agents. Ne parlons pas du fameux slogan **PVFI**, qui en l'occurrence ressemble à un véritable gag.

Autre petit rappel qui prend tout son sens dans ce **rapprochement forcé CDI/CDIF**. Fidèle à sa posture habituelle qui voudrait faire croire qu'aucune évolution n'est prise sans concertation avec les agents au travers de leurs représentants, ni sans expérimentations, **la DGI a imposé la fusion totale CDI/CDIF**, alors qu'une majorité des agents expérimentateurs demandait le **schéma C**. Il préconisait un secteur foncier propre au sein du CDI, au moins dans un premier temps. Ici nous avons fermement revendiqué cette option évidente et de bon sens, voir PV CTPD.

Résultats : mise en place officielle sur Eole le 1/12/2007, mise en place physique au pas de charge début 2008 dans des conditions déplorables aussi bien pour l'installation physique que pour la constitution des nouvelles équipes dites fusionnées. Lors de l'audience demandée en urgence le 6 février, le Directeur a pu démontrer qu'il n'était absolument pas au courant de la réalité du terrain. Pourtant, la veille au matin, il avait eu une réunion sur le sujet avec les deux responsables et la veille dans l'après midi il tenait sa première réunion présentée comme « réunion d'information » sur le site qui abrite CDI/CDIF. Au même moment, les secteurs croulaient sous les appels téléphoniques, entre autre ! Nul ne doute que ces affirmations vont vous faire réagir, Monsieur le Président, mais il serait pour le moins vain de nier ces évidences. Sachez que nous ne sommes pas là pour polémiquer ou faire bonne figure, mais justement pour tenir toute notre place **et remplir honnêtement le mandat qu'une grande majorité d'agents nous a donné**. Et cela, Monsieur le Président, **c'est une véritable force pour ne pas dire un honneur que tous les agents de la Haute-Loire peuvent partager avec nous**. Nous disons bien **TOUS**.

La DSF 43 a donc décidé contre la volonté des agents concernés directement, contre la volonté du **SNADGI-CGT 43** d'imposer une fusion totale des secteurs d'assiette et des secteurs fonciers sur le site du Puy en Velay, plutôt que de créer un secteur propre à chaque mission. **Aujourd'hui**, et malheureusement demain, n'en doutez pas, le même phénomène qui s'est produit lors du rapprochement **CDI/RECETTE** perdurera. On retrouve simplement les ex-cadastraux assurant du mieux qu'ils peuvent la partie cadastre et les fiscalistes remplissant les tâches liées aux anciens secteurs d'assiette. C'est, pour synthétiser, la mise en place officieuse d'un secteur foncier éclaté au sein de 2 secteurs d'assiette fusionnés, suite à l'application du fameux rapport Leyris qui impose la mise en place de secteurs distincts de gestion et de Contrôle au niveau de l'Assiette de l'IR. Encore un moyen pour concentrer les agents et mieux pouvoir supprimer des postes. **Conclusion** : l'objectif affiché par la DGI et relayé sans état d'âme par la direction locale est complètement dévoyé, comme dans les **SIE** où aujourd'hui on privilégie un référant par

mission, entouré de collègues qui savent a minima répondre aux questions de bases posées par les usagers. Pour le **SNADGI-CGT 43** c'est un vrai gâchis et d'une certaine manière une imposture que seuls les agents d'exécution subissent..

Vous pourrez, pour vous consoler, Monsieur le Président, regarder nos voisins et plus largement l'ensemble du territoire pour remarquer que cet état de fait est général, même s'il ne faut pas le dire, nul doute là encore que vous en soyez conscient. Mais reconnaissez que cela est une bien piètre consolation, et que vis à vis de vos collaborateurs les plus humbles, qui subissent de plein fouet cette fusion, cela est vraiment inadmissible.

La précipitation de la mise en place dès le 1^{er} février de la délivrance des extraits de plans cadastraux, sur le site d'Yssingeaux, étaye notre crainte quant à vos objectifs à court terme. Pourtant, là aussi, au-delà d'un simple affichage il était très facile de **donner du temps au temps**. D'autant qu'à cette heure, matériellement rien ne marche encore, alors que les contribuables reçoivent ou vont recevoir des imprimés spécifiant l'existence de CDI/CDIF !!!

Alors, Monsieur le Président, sur le **transfert de la relance des successions vacantes** de la FI au pôle Enregistrement que vous avez mis à l'ordre du jour, allez-vous écouter les agents, ou allez-vous, coûte que coûte, passer en force pour des raisons qui ne sont, peut-être, pas encore complètement révélées, alors que vous n'avez aucune obligation, entre autre sur le calendrier.

Il nous avait semblé comprendre, lors du ou des groupes de travail qui seraient à nouveau tenus sur le sujet, **vos exigences fermes que tous les propos tenus vous soient rapportés**. A fortiori, ces derniers doivent donc s'inscrire dans le compte rendu de réunion.

Le **SNADGI-CGT 43** a le regret de devoir vous dire qu'il n'en est rien. Il attend avec impatience les explications de cet état de fait flagrant. Il ne doute pas que ceux qui sont aujourd'hui parmi nous et qui ont eu la chance de participer à ce groupe de travail présenté comme véritable lieu de dialogue et de concertation, vont avoir le plaisir d'expliquer ce qui n'est peut être que fautes de frappes !!!! Entre nous cela démontre que, soit le DSF de la Haute-Loire n'est pas écouté, soit que ce dernier a plusieurs discours. Croyez, Monsieur le Président, que là encore vos interlocuteurs du **SNADGI 43** ne sont pas là pour faire tapisserie et qu'ils tiendront toute leur place pour défendre la réalité de terrain. Si vous connaissez un tant soi peu notre organisation, vous n'en seriez pas étonné.

Néanmoins, pendant que nombre d'agents rament pour assurer une vraie qualité de service, vous avez décidé de tenir des réunions sur sites. Ordre avait été donné aux chefs de service de demander à tous les agents de s'inscrire à une de ces réunions. Déjà quel étonnement de vous entendre dire, le 6 février, qu'il y avait beaucoup de monde. Avaient-ils le choix !!!

Sur le contenu, vous aviez annoncé trois thèmes principaux, la **fusion DGI/DGCP**, la **notation 2008** (gestion 2007) et la **JPO** (Journée Portes Ouvertes).

Sur la fusion, le **SNADGI-CGT 43** vous avait clairement dit qu'au moment de ces réunions, rien de particulier ne pouvait être avancé, sinon la décision politique. Pourtant un épais dossier, de plusieurs dizaines de pages, décliné en 8 documents avait été envoyé aux agents. Débordés et consciencieux, ils ne pouvaient en prendre connaissance. C'est pourquoi le **SNADGI-CGT 43** avait produit un 3 pages, pour qu'ils aient un minimum d'informations.

Sur la notation, probablement la **vraie raison de ces réunions**, le **SNADGI-CGT 43** avait **fermement insisté** pour que l'entretien d'évaluation soit bien présenté de façon objective, comme étant obligatoirement proposé par l'administration, **mais en aucune manière obligatoire pour l'agent d'y participer**. Ferme sur cet aspect, il semblerait que cette orientation ait été globalement suivie. D'autre part l'explication franche avec les principaux responsables de notre département sur le non lien entre la notation (note) et le refus ou non de participer à l'entretien d'évaluation a permis de dissiper certaines rumeurs locales.

Des orientations nationales, voire locales, sont prises sans concertation et quelquefois des groupes de travail biaisés sont mis en place par les responsables pour faire croire aux agents qu'ils participent aux décisions prises. Force est de constater en local que lors de ces dernières réunions (création de secteurs gestion et CSP à l'HDI du Puy, transfert des successions vacantes de la FI au pôle de recouvrement....) les agents n'ont pas été écoutés et même pire ont souvent été forcés. C'est pourquoi, devant ces faits avérés, le **SNADGI-CGT 43** a décidé de dénoncer ces groupes de travail qui ne consistent qu'à « mouiller » les agents pour mieux les obliger. Il demande à tous les agents de bien réfléchir avant d'accepter « librement » d'y participer. Il s'engage à intervenir directement chaque fois qu'un agent sera contraint d'y aller, même si cela lui est présenté comme « dans son intérêt ».

Cette **position ferme pouvant aller jusqu'au boycott de ces groupes de travail par les agents, lancée par le SNADGI-CGT 43**, est un début pour sensibiliser notre Directeur sur la réalité d'un véritable dialogue social. Nous ne pouvons pas accepter sous prétexte d'un discours d'apaisement qui feint de se référer à la charte du dialogue social, les passages en force qu'essaie d'imposer la DSF actuelle. D'ailleurs aujourd'hui, si nous décidons de rester, cela sera en fonction de votre position, Monsieur le Président, il faudra vraiment être à notre écoute et surtout nous entendre pour de vrai, comme dit la jeunesse. N'oubliez pas que nous sommes représentatifs des personnels, le **SNADGI-CGT 43** ne l'oublie jamais. Il prendra toutes ses responsabilités, autant vis à vis des instances

décisionnelles atiligiériennes que vous présidez que vis à vis des mandants qu'il représente. Cela n'est ni un ultimatum, ni du chantage, simplement nous prenons nos responsabilités en exigeant une vraie concertation.

Venons en maintenant à une des réalités qui emballe actuellement notre quotidien. Le **SNADGI-CGT** veut bien sûr parler des **réformes**. Depuis la célèbre et très houleuse réforme avortée appelée **Mission 2003**, nos politiques nous imposent des changements radicaux avec toujours un objectif global, mais déclinait au mieux localement, dans un temps prédéfini au travers de nos fameux contrats de performance.

Des réformes, il en faut bien sûr, mais pas dans cette logique comptable parée des oripeaux de la com. Démagogie et assise sur la notion de performance ! Ne sommes nous plus un Service Public non marchand garantissant justice et équité auprès des citoyens/usagers sur tout le territoire Français. Le **SNADGI**, au sein de la CGT dénonce la casse du Service Public planifiée par les pouvoirs publics depuis de trop nombreuses années avec plus ou moins de zèle. Il dénonce la désinformation chronique à l'encontre des administrations, pourtant garantes de justice et d'équité entre tous les citoyens/usagers. **Et que peut-on dire de cette politique qui sous prétexte de productivité et de rendement, fusionne, transfère, mutualise, rapproche... voire supprime ou carrément externalise des pans entiers de services et cela sans avoir au préalable dénié définir exactement le champ des missions Fiscales et Foncières qui leur sont dévolues.** Le **SNADGI-CGT** est conscient que dans un monde en perpétuelle évolution, des changements soient indispensables pour s'adapter. Il ne prône pas l'immobilisme. Néanmoins cela doit se dérouler de **manière concertée, réaliste, responsable avec un souci de justice et d'équité entre tous.** La politique politicienne, seule, ne doit pas imposer son diktat. Le pragmatisme doit s'imposer à toutes les parties concernées. Tout prosélytisme et idéologie doivent s'effacer devant la notion de Service Public.

Performance voilà un autre terme qui rythme notre quotidien. Sorti du chapeau du Contrat de Performance 2003-2005, elle essaie de se nourrir de statistiques, le plus souvent orientées qui fleurissent tous les jours. Pourtant comme l'hirondelle qui ne fait pas forcément le printemps le goût prononcé de certains pour la performance ne se justifie pas. En tant que service public notre mission est avant tout d'assurer l'égalité entre tous les usagers/citoyens et ce sur tout le territoire.

Pourtant, actuellement, en milieu rural c'est la désertification planifiée... par l'Etat. C'est tout simplement hallucinant et irresponsable. Alors, Monsieur le Président, peut-être allez vous nous annoncer aujourd'hui toutes les trésoreries que Monsieur le Directeur et Monsieur le TPG, qui devraient eux mêmes fusionner tantôt, ont décidé de fermer lors de leurs rencontres au sommet avec leurs équipes de direction ou en plus petit comité. Là encore nous avons la faiblesse de penser que bien des choses nous sont cachées et peut-être même que l'omerta est exigée de certains, qui sait à travers une charte de l'encadrement présentée presque comme secret défense.

Un de vos objectifs sera, nous en sommes certains, la mise en place de la **fusion DGI/DGCP**. Très tôt, le **SNADGI 43** vous a sensibilisé au fait de ne pas mettre la charrue avant les bœufs. Votre discours a été très clair. Rien ne sera fait sans concertation locale. Plus avant nous avons tiré une analyse critique, amplement explicitée et justifiée de vos propos initiaux et de vos premières décisions.

Alors, Monsieur le Président, savez vous si les deux plus hauts responsables du département concernés par cette ambitieuse et démesurée fusion, que le **SNADGI-CGT** dénonce, nous vous le rappelons, savez vous si la concertation sera à l'image de vos premières mesures teintées de précipitations, d'à peu près et dont seuls les agents d'exécution ont l'air de souffrir au quotidien ?

Le **SNADGI-CGT** vous rappelle que cette fusion peut se planifier jusqu'en **2012**, engagement de notre Ministre. Alors, encore une fois Monsieur le Président, **donnons nous tout le temps du dialogue et de la concertation.** Ensemble tout est possible.... à condition que vous ayez la volonté, voire l'ambition, d'instaurer un vrai dialogue, au delà d'une simple posture.

Avant de finir et vous laissez reprendre votre souffle, Monsieur le Président, un mot sur le **pouvoir d'achat** d'une trop grande majorité des fonctionnaires, dont évidemment ceux de la DGI.

le gouvernement joue la montre en provoquant des réunions sur le pouvoir d'achat où il ressort comme solution de réunir les patrons des hypermarchés pour faire baisser les prix ! Idée déjà utilisée en 2004 et qui n'a rien donné ? Comment s'appelait le déjà remarquable ministre de l'époque, accessoirement maître absolu pour masquer les situations délicates en produisant du vent, système il est vrai écologique, mais en l'occurrence aussi coûteux qu'inefficace.

Que dire pour l'énergie, Thierry Breton avait déjà, lui aussi, produit du vent. Madame Lagarde plagiant son prédécesseur fait mieux encore. Elle est digne d'une commission verte, probablement encore un signe d'ouverture et sans doute d'un marocain écologique, la marche et le vélo étant ses maîtres mots ! fini si l'on suit son raisonnement les voitures de fonction etc.... de qui se moque-t-on ? Orléans en vélo, voir en tandem, ça aurait de la « gueule » comme on dit ! !

Une des dernières provocations du pouvoir en place est l'augmentation de 206 % du salaire du président, en moins de 10 minutes au parlement ! c'est logique les ministres n'avaient été **augmentés eux que de 70 % en 2002**. Sans doute ces derniers, compte tenu de la baisse du pouvoir d'achat, vont revendiquer des augmentations dans la même proportion que leur mentor ! Ce qui est surprenant, c'est la vitesse avec laquelle le gouvernement et le parlement

trouvent des solutions alors que les salariés de ce pays sont renvoyés de commissions en commissions sans décision d'augmenter le point d'indice ! Plus de faillite de l'Etat, plus de plan de rigueur pour le premier fonctionnaire du pays, plus de problème de budget de l'Etat... Encore un exemple flagrant qui vient d'en haut...

Peut-être qu'un certain nombre de responsables comprendront les augmentations précitées puisque eux-mêmes, il y a peu, ont eu comme la haute hiérarchie, une très nette augmentation de bonifications indiciaires. Question équité c'est pas forcément un exemple.

Par contre quid pour l'ensemble des agents de la DGI, si ce n'est éventuellement les 60 à 200 euros en fonction de la catégorie pour ceux qui sont obligés, à cause d'une intensité de la précarité de vendre des jours de RTT, et ce même pas au prix d'une journée de travail ! Même si ces mots vous interpellent, il s'agit d'une arnaque, car ces sommes sont non seulement soumises aux contributions sociales (mutuelle comprise) mais encore soumise à l'IR. Sans parler de la remise en cause des 1607 h annuelles (pour rappel nous ne bénéficions pas des 35H !).

Même si ces mots vous interpellent, il s'agit d'une arnaque, car ces sommes sont non seulement soumises aux contributions sociales (mutuelle comprise) mais encore soumise à l'IR. Sans parler de la remise en cause des 1607 h annuelles (pour rappel nous ne bénéficions pas des 35H !).

Dans le même temps notre ministre a le culot d'annoncer qu'avec ces mesures les fonctionnaires auront une augmentation de 2,7% de leur pouvoir d'achat en 2007, ce qui justifierait la non augmentation des traitements. De qui se moque-t-on ?

Vous le voyez, Monsieur le Président, ce premier CTPD 2008, s'annonce comme délicat et vous allez pouvoir démontrer, au-delà de simples annonces, votre volonté de discuter des très nombreux problèmes que génère l'actualité nationale, mais aussi locale.

Le **SNADGI-CGT 43** comprend très bien que sur certaines décisions politiques nationales vous ayez peu de marge de manœuvre, du moins quant à leur application ou non, par contre il sait très bien que sur des décisions plus locales nous pouvons lors de réelles concertations trouver le meilleur compromis sans demander à quiconque de se compromettre.

Aujourd'hui, Monsieur le Président, le **SNADGI-CGT** local va, peut-être, décider de s'asseoir à cette table. **Il y jouera pleinement son rôle de défense des divers intérêts de tous les agents dont vous avez la responsabilité, sans oublier la défense d'un service public de qualité et de proximité et ce bien au-delà de la simple posture.**

Croyez, Monsieur le Président, à la volonté réelle des représentants des personnels du **SNADGI-CGT 43** à œuvrer avec vous pour un réel service public de qualité. Nous restons à votre disposition, sans pour autant perdre notre âme. Elle n'est d'autre part pas à vendre...



Déclaration Liminaire au CTPD du 19 mars 2008

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis ce jour dans le cadre d'un CTPD pour examiner les points de l'ordre du jour identique d'ailleurs à celui du 16 octobre 2007 qui a suscité bien de remous à savoir :

Réorganisation des IAD de Brioude, du Puy en Velay et d'Yssingeaux

Transfert de la relance des déclarations de successions au pôle enregistrement

Nous sommes aussi convoqués pour tirer le bilan de la notation 2007 gestion 2006.

C'est certainement la dernière fois que le SNUI 43 siège en qualité de représentant du personnel de la feu DGI...En effet le SNUI naturellement est devenu l'interlocuteur objectif du personnel fusionné, dans le cadre de la nouvelle Direction Générale DGI-CP.

Ainsi nous nous exprimerons tant pour le SNUI que pour Sud Trésor.

Concernant la réorganisation des IAD et du transfert des déclarations de successions au pôle enregistrement nous considérons qu'il s'agit la encore que de commenter des faits établis ou déjà mis en place comme la réforme des IAD.

On peut noter au passage et rappeler notre position sur la manière de conduire et d'organiser les groupes de travail : ils nous semblent qu'il y a là un déni de démocratie car les représentants des personnels concernés par toutes ces réformes ne sont pas conviés pour participer à ces groupes dont les travaux encadrés et dirigés ne reflètent jamais exactement la réalité du terrain mais se limitent à des considérations techniques de mise en place obligatoire.

Ce n'est qu'à posteriori, lors d'un CTPD d'enregistrement, que les représentants du personnel vont ne pouvoir que se limiter à dénoncer les lacunes, le manque de réalisme et l'oubli systématique de l'humain pourtant au cœur des réformes subies dans un rythme frénétique depuis de nombreuses années.

A titre d'exemple et concernant la réorganisation des IAD quel groupe s'est préoccupé du rôle particulier du contrôleur chargé d'animer la gestion d'une équipe comprenant souvent le double d'agents, contrôleur déjà surchargé par la gestion de l'IR, des IDL, des évaluations foncières, des appels téléphoniques incessants, des réceptions nombreuses, d'un contentieux en forte augmentation sensible, tant au niveau des réclamations contentieuses que des réclamations gracieuses, conséquence aussi de la paupérisation en augmentation de la population et conséquences des erreurs consécutives aux saisies des déclarations au kilomètre, des saisies directes par les usagers par Internet. A cela il faut ajouter le traitement de la redevance audiovisuelle, la complexité de la fiscalité et le sempiternel changement des applications de chaque nouvelle Loi de Finances...

Quel groupe de travail a prévu de donner à ces contrôleurs d'encadrement, au minimum, les 20 points supplémentaires de prime de rendement dévolue hier aux contrôleurs de l'Ordre ?

Quel groupe de travail fait état du mal être des agents travaillant sur écran sans les pauses et les mesures sanitaires prises dans les CSI par exemple. Quel groupe dénonce le travail en plateau ?

Quel groupe de travail reconnaît l'impossibilité de mener à bien nos missions vu les suppressions massives d'emplois, vu les découragements sans précédent des personnels mal rémunérés, mal considérés alors que leurs qualifications n'ont jamais été aussi pointues ?

Au 1^{er} avril 2008 vous transférez derechef la relance des déclarations de succession au Pôle enregistrement. Le PV du deuxième groupe de travail n'apporte rien et ne contrarie en rien les décisions actées contre l'avis des personnels concernés. Nous sommes le 19 mars 2008 et la mise en place de cette nouvelle réforme est entérinée par la DPA antérieurement fixée pour la FI du Puy dans ses objectifs 2008... ! Donc affaire classée ; et encore une fois à quoi sert réellement ce CTPD si ce n'est qu'à enregistrer ou constater la mise en place d'une décision prise longtemps à l'avance, en quelque sorte il s'agit d'une régularisation formelle sans plus... On attend la suite et la réalité du terrain pour revenir sur ce sujet.

Nous sommes aussi convoqués pour constater et lire le bilan de la notation 2007 gestion 2006..

Nous vous remercions de nous fournir une raison de plus de dénoncer l'arbitraire de l'évaluation, le sentiment d'injustice et de frustration qu'elle procure aux agents, la subjectivité dans son application, la rigidité dans l'octroi de réduction de la cadence d'avancement, la stupidité de la note d'alerte qui est dans le fait une sanction non déguisée et la fameuse trouvaille de l'évolution positive de +0,01 qui ne coûte pas un sou au budget, qui divise le personnel, qui paye une paix sociale relative...

A ce sujet je vous invite à consulter sur le site Internet du SNUI l'étude exhaustive d'un dossier complet rédigé par le Bureau National à propos de la Notation ainsi que les différents courriers échangés à ce sujet par le secrétaire général du SNUI avec les DG successifs et les Ministres...

Vous comprendrez alors parfaitement nos positions logiques et les motifs de l'appel au boycott de l'entretien par le personnel.

Ce jour, nous demandons l'inscription à l'ordre du jour du prochain CTPD une étude complète des mécanismes qui président au nouveau système de Notation 2008 dans le cadre de la fusion avec la DGCP qui a elle aussi de son côté des mécanismes de notation différents des agents de la DGI.

Nous profitons aussi de cette convocation pour vous rappeler qu'à l'heure actuelle fut créé sur le papier un CDI-CDIF fantôme à Yssingeaux pour servir à la promotion certaine du Directeur des Services Fiscaux qui vous a précédé...

Nous sommes convaincus que cette aberration assez unique en France aurait dû être citée comme exemple parfait de la mise en place des réformes à tous prix, par n'importe quels moyens sans tenir compte logiquement des effectifs suffisants et au minimum nécessaire pour la réalisation concrète de cette catégorie de fusion...

Sur le papier il y a un CDI-CDIF à Yssingeaux et le courrier expédié par les collègues de l'HDI du Puy possède l'entête de l'HDI d'Yssingeaux ; la certification au cas d'espèce répond bien aux critères de son obtention !

Encore une fois on a mis la charrue avant les bœufs, on a pris en compte que l'« efficience » départementale de la Haute Loire pour créer ce CDI-CDIF virtuel département qui, ô, miracle malgré les suppressions continues des emplois aurait toujours trop d'agents dans un seul site et pas assez dans les deux autres. Qui pourrait le croire vu les charges de travail en constante augmentations ?

Mais pour résoudre ce problème, le Gouvernement qui prévoit tout, a justement élaboré un projet de réforme qui écorne la garantie de l'emploi des fonctionnaires statuts made in 1946... par un nouveau projet de Loi sur la mobilité des fonctionnaires... Ainsi le fameux article 7 permettra de mettre au chômage technique et sans indemnités de licenciement tous les fonctionnaires d'état qui dans le cadre d'un redéploiement n'aurait pas trouvé de nouvelles affectations dans les deux ans !

Et que penser de l'article 9 de ce projet qui prévoit ô, « révolutionno-libéro-américano-pensée unique » : D'avoir recours à l'intérim pour assurer la continuité du service public...

Ainsi pour le CDIF d'Yssingeaux il faut licencier le personnel en trop du Puy et engager des intérimaires à Yssingeaux pour recevoir les usagers qui paradoxe se retrouveront devant un personnel client de l'ETAT..

Affaire à suivre donc, cela nous promet encore de beaux jours réconfortants pour le moral du personnel...

Dans le même esprit on vous parlera et l'on vous donnera aussi notre point de vue sur les fameux jours « journées portes ouvertes » à Yssingeaux... On persiste et l'on signe alors que seule la DGI en reconnaît l'utilité de cette façon de mettre en vitrine la DGI, a condamné l'initiative de M PARENT, consciente que cette mascarade n'avait pas beaucoup d'intérêt pour le plus grand nombre des usagers et qu'à chaque fois on excitait encore plus la nervosité du personnel déjà accablé par les surcharges de travail liées aux réformes successives non rémunérées, accablé par l'image distortionnée et malveillante de leur fonction par les atteintes continues des médias auprès de l'opinion publique.

Le personnel d'Yssingeaux reçoit cette obligation JPO comme encore une provocation inutile.

Puisque l'on parle de l'image des agents on voudrait aussi rappeler que les cours de déontologie professés par notre Direction on mit en avant déjà la lacune qui existait depuis plus de 40 ans à ce sujet sur la formation des agents. Le personnel a bien compris l'enjeu de ce rappel de ses obligations professionnelles et familiales eu égard à la belle image de satisfaction que doit donner la DGI à la CNIL.. On a remarqué aussi que le droit des agents n'avait pas été cité dans ces cours mais que ses devoirs avec un cortège d'exemples concernant en majorité de simples agents, comme si cette seule catégorie pour être seule en majorité « blâmée ».

Par delà ce problème de déontologie, le SNUI s'interroge sur l'utilisation des applications croisées à la DGI et s'il s'agit encore de faire croire que nous avons les moyens de lutter contre la fraude fiscale qui représente 40 milliards d'Euro de perte ou s'il s'agit de surveillance pernicieuse dans le but de tenir les agents dans un climat de suspicion.

Ce sujet pourrait aussi faire l'objet d'un ordre du jour au prochain CTPD.

Enfin pour ne pas encombrer la cellule de veille sociale du Ministère qui attend avec impatience la copie de cette déclaration liminaire et pour ne pas faire trop long et afin que cellule en tire toutes les conséquences sur le climat désastreux qui règne à la feue DGI et sans encore anticiper les problèmes à venir en rangs serrés, liés à la fusion effective sur le terrain de la DGI et de la DGCP nous vous rappelons, Monsieur le Président que nous exigeons d'urgence :

Un plan de qualifications historiques pour le personnel fusionné et une avance de 40 points d'indice pour les cadres A B C, les agents ne voient toujours rien venir sur le règlement du contentieux du déroulement de carrière des A, B, C pas plus sur le règlement du passif indemnitaire....

Une revalorisation immédiate des régimes indemnitaires pour tout le personnel ; on ne saurait se satisfaire d'une prime « one shot » de 350€ et d'une simple harmonisation des principaux régimes indemnitaires que pour les seuls agents des futurs SIP et d'une prime de misère payant la fusion pour solde de tous comptes

Le doublement de l'indemnité mensuelle de technicité (I MT) - à prononcer comme cela s'écrit -..

Une formation professionnelle de qualité

Une réelle amélioration des conditions de vie au travail

Une garantie inflexible de nos règles de gestion

Et enfin, Monsieur le Président, nous vous demandons de vivre ensemble dans notre département avec un grand respect mutuel et surtout de ne plus considérer les représentants du personnels comme des faire valoir ou des cautions pour la mise en place rapide des sempiternelles réformes qui sont souvent injustes ou tout au moins non le fruit de la concertation avec les agents qui eux aussi ont des idées pratiques acquises sur le terrain.

Nous ne voulons plus de CTPD chambre d'enregistrement et de réunions informelles avant CTPD.

Nous vous rappelons en conclusion qu'un vrai groupe de travail est composé de techniciens, de cadres compétents, d'OS, et il ne doit pas reposer uniquement sur des schémas types carcans préparés par avance mais doivent aussi tenir comptes des suggestions des personnels du terrain avec leur bons sens reconnu. Les OS présents tout en étant aussi des acteurs du terrain et des professionnels de la fiscalité seraient en mesure alors d'activer pleinement leur rôle de prévention, d'alerte et de défense du personnel.